



AUTORISATION PARENTALE

En vol découverte ou d'initiation

pour les mineurs



Monsieur, Madame

agissant en tant que Père, Mère, Tuteur, Tutrice, (1) (2)

autorise notre fils, fille (1) :Né (e) le :

A effectuer : rayer la mention inutile

- ✓ un vol découverte .
- ✓ un vol d'initiation

Au départ de (1) : Aéroport de Béziers Cap d'Agde,

Les vols sont effectués dans le cadre du transport aérien privé. La réglementation du transport aérien impose l'autorisation parentale pour les mineurs. Cette autorisation doit être en possession du pilote responsable en cas de contrôle effectué par la police de l'air. Ces vols sont régis par l'arrêté interministériel daté du 18 août 2016 qui fixe les règles d'application en France.

Date et signature des Parents

Signature de l'enfant

(1) Rayer la mention inutile.

(2) En cas de divorce, l'autorisation est signée par celui des parents auquel la garde de l'enfant est confiée.